

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0642 du 26/03/2021

Arrêté du 22 mars 2021

ARRETE PORTANT AFFECTATIONS D'INSPECTRICES DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectations d'inspectrices divisionnaires des Finances publiques, hors classe.

Date d'application : mars 2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATIONS D'INSPECTRICES DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATIONS D'INSPECTRICES DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE



ARRÊTÉ

portant affectations d'inspectrices divisionnaires des Finances publiques, hors classe

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 11 février 2021 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'instruction du bureau SPIB-1B n° 2021/02/3089 du 9 février 2021 relative au référentiel des structures comptables projeté au 31/12/2021 ;

ARRÊTE :

Article 1 : Les inspectrices divisionnaires des Finances publiques hors classe dont les noms suivent sont affectées dans les conditions ci-après indiquées :

NOM	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
LEBOURG	Marie-Pierre	129021	DDFIP VAL D'OISE SPF SAINT-LEU-LA-FORET 2	DDFIP VAL D'OISE SPF SAINT-LEU-LA-FORET 2	25/03/2021
AGNEL	Marie-Anne	158136	DDFIP HAUTE-SAÔNE SPF E VESOUL 1	DDFIP HAUTE-SAÔNE SPF E VESOUL 1	22/03/2021

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 22 MARS 2021

POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFIP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756